

**Commune de Charvonnex**  
**Procès-verbal du Conseil municipal**  
**SEANCE DU 24 MARS 2020**

Le 24 mars 2020 à 18h00, le Conseil Municipal de Charvonnex dûment convoqué s'est réuni, en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-François GIMBERT, Maire.

Conseillers en exercice : 14

Étaient présents : GIMBERT Jean-François, Maire ; VITALI Hervé, DUBOIS Marie-Odile, EVERAERE Didier, PEGEOT Régine, Adjoints ; FONTANIVE Bernard, FARYS Béatrice, conseillers délégués ; MORAND Michèle, FEDOROFF Michel, FORESTIER Sylvain, conseillers.

Excusés : DAIRAIN Sandrine, CHAPPAZ Gilles, MICHAUD Jean-Paul, BRIFFOD Laurence,

Pouvoir : MICHAUD Jean-Paul donne pouvoir à EVERAERE Didier

Secrétaire de séance : MORAND Michèle

Date de convocation : 20/03/2020

Séance ouverte à 18h00.

### **1 – Vente de terrain et bâtiment à la SCI WOODPARK**

**VU** l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** les délibérations n°32\_2011 et 47\_2011 des 06/06/2011 et 04/07/2011 portant acquisition d'un bâtiment ainsi que des terrains en zone d'activité économique ;

**VU** la délibération n°16\_2018 du 04/06/2018 portant vente du bâtiment et des terrains ;

**VU** le courrier de Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie du 08/08/2018 demandant le retrait de la délibération n°D16\_2018 ;

**VU** le courrier conjoint de réponse de Grand Annecy Agglomération et de la Commune de Charvonnex ;

**Considérant** l'absence d'obligation de consultation du service des domaines pour une commune de moins de 2 000 habitants dans le cadre d'une cession d'immeuble ;

**Considérant** le plan de division établi par le géomètre ;

**Le Conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE :**

- **de vendre** le bâtiment industriel sis 130 route de la Fillière ainsi qu'une partie des terrains à la SCI WOODPARK.
- **de préciser** que les parcelles cédées sont les suivantes : section AD n°202p, n°203p, n°207p, 208p, 1306p, 1308p pour 11 164 m<sup>2</sup>.
- **de fixer** le prix de vente à 1 350 000,00 Euros.
- **de charger** le Maire de l'accomplissement de toutes les formalités relatives à cette cession (division cadastrale, diagnostics, actes notariés, etc).

### **2 - Questions diverses**

- projet d'aménagement de Doucy : le Conseil municipal souhaite que le projet architectural soit revu pour arriver à quelque chose de plus contemporain, l'ensemble est jugé trop fade.

- souhait d'un vendeur de légumes de s'installer sur le parking de la boulangerie : accordé.

La séance est levée à 19h15.

Le Président de séance, Jean-François GIMBERT, Maire

  
